

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026 INCLUS

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Cette concertation a pour objet de présenter, de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet de liaison Crémieu – Lyon par Meyzieu (tramway et itinéraire cyclable). Le projet est porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Par délibération n°CP-2025-06 / 02-97144 en date du 27 juin 2025, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'organiser une concertation préalable, conformément à l'article L.121-8-II du code de l'environnement. Elle en a informé la Commission Nationale du débat public (CNDP) le 25 juillet 2025 et a fait publier un avis d'information au public dans les annonces légales des Echos, le 29 juillet 2025, du Progrès et du Dauphiné Libéré, le 30 juillet 2025. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a ensuite sollicité la CNDP afin qu'un garant soit désigné pour l'accompagner pour cette concertation. Denis Cuvillier a été désigné par la CNDP le 1^{er} octobre 2025 (décision n°2025/ 143, consultable sur le site Internet www.debatpublic.fr).

La concertation préalable se déroulera du mercredi 12 novembre 2025 au mercredi 14 janvier 2026 inclus.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Les modalités de la concertation préalable comprennent :

- **La mise à disposition d'un dossier de concertation** présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet, consultable sur l'espace numérique et dans les lieux suivants, **aux heures d'ouverture de l'accueil au public** :
 - Hôtel de Région à Lyon : 101 cours Charlemagne, 69002 Lyon
 - Siège de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné : 100, allée des Charmilles, 38510 Arandon-Passins
 - Siège de la Communauté de Commune de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné : 4 avenue Alexandre Grammont, 38230 Charvieu-Chavagneux
 - Siège de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais : Aéroport Lyon – Saint Exupéry, 40 rue de Norvège, CS 60001, 69125 Colombier-Saugnieu cedex
 - Siège de la Métropole de Lyon: 20 rue du Lac, 69003 Lyon
 - Mairie de Crémieu : Place de la Nation-Charles-de-Gaulle, 38460 Crémieu
 - Mairie de Villemoirieu : 654 rue Lamartine, 38460 Villemoirieu
 - Mairie de Saint-Romain-de-Jalionas : 560 rue du Stade, 38460 Saint-Romain-de-Jalionas
 - Mairie de Tignieu-Jamezieu : 10 place de la Mairie, 38230 Tignieu-Jamezieu
 - Mairie de Pont-de-Chérucy : 22 rue de la République, 38230 Pont-de-Chérucy
 - Mairie de Charvieu-Chavagneux : 4 avenue Alexandre-Grammont, 38230 Charvieu-Chavagneux
 - Mairie de Janneyrias : 30 route de Crémieu, 38280 Janneyrias
 - Mairie de Pusignan : Place de Schönwald, 69330 Pusignan
 - Mairie de Jonage : Place du Général-de-Gaulle, 69330 Jonage
 - Mairie de Meyzieu : Place de l'Europe, 69883 Meyzieu
 - Mairie de Décines-Charpieu : Place Roger-Salengro, 69150 Décines-Charpieu

- Mairie de Vaulx-en-Velin : Place de la Nation, 69120 Vaulx-en-Velin
- Mairie de Villeurbanne – Service Urbanisme : 27 rue Paul Verlaine, 69100 Villeurbanne
- Mairie de Lyon 3^{ème} arrondissement : 18 Rue François Garcin, 69003 Lyon

- La mise à disposition d'un **registre** dans ces mêmes lieux, **aux heures d'ouverture de l'accueil au public**, pour recueillir les observations, avis et contributions du public.
- L'accès à l'**espace numérique** du projet, expression.auvergnerhonealpes.fr/dialog/cremieu-lyon, pour permettre au public de s'informer sur le projet, de télécharger des documents relatifs à la concertation, de déposer avis et contributions, et de consulter le calendrier des rencontres de la concertation.

Le public pourra également déposer ses contributions via :

- Une adresse mail : contact.liaisoncremieulyon@auvergnerhonealpes.fr
- Une adresse postale :

Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de la maîtrise d'ouvrage des projets d'infrastructures de mobilité
Concertation préalable Liaison Crémieu-Lyon
101 cours Charlemagne, 69002 Lyon

- **L'organisation de rencontres publiques** pour permettre au public de s'informer et s'exprimer :
 - 1 réunion publique d'ouverture, le 24 novembre 2025 de 19h à 21h à Crémieu
 - 1 atelier de concertation, le 16 décembre 2025 de 19h à 21h à Pusignan
 - 1 réunion publique de clôture, le 12 janvier 2026 de 19h à 21h à Charvieu-Chavagneux
 - Des rencontres de proximité : à Crémieu, Tignieu-Jamezieu, Charvieu-Chavagneux, Janneyrias, Pusignan

Les dates et lieux seront précisés sur l'espace numérique : expression.auvergnerhonealpes.fr/dialog/cremieu-lyon

Des rencontres sur invitation pour des publics spécifiques (associations, acteurs économiques, etc.) seront également organisées durant cette concertation.

SUITES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

À l'issue de la concertation préalable, Denis Cuvillier, garant de la CNDP, disposera d'un délai d'un mois pour rendre son bilan, qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation. Il transmettra ensuite ce bilan au maître d'ouvrage, qui le publiera sans délai sur l'espace numérique du projet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du Code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan du garant, le maître d'ouvrage rédigera un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'il tire de la concertation et la manière dont il en tiendra compte dans la suite du projet.

Si le projet est poursuivi, ces deux documents figureront dans le dossier d'enquête publique.